



MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

HIVER

2024-25

REVUE MUNICIPALE

VOLUME 6, NUMÉRO 1



Municipalité de Montebello
www.montebello.ca
819 423-5123

Bureau administratif
Ouvert du lundi au jeudi
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi : fermé au public

550, rue Notre-Dame
Montebello
(Québec) J0V1L0



MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO
LA JOIE DE VIVRE!

SOMMAIRE

MOT DE LA MAIRESSE	_____	03
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AGRÉÉ ET GREFFIER-TRESORIER	_____	06
AFFAIRES MUNICIPALES	_____	09
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	_____	13
ACTIVITÉS MUNICIPALES	_____	16
ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX	_____	20
CONSULTATION JEUNES FAMILLES	_____	22



crédit photo : Natacha Carrières

CHÈRE COMMUNAUTÉ MONTEBELLOISE,

Nous sommes à la porte de la dernière année de notre mandat. La question est dans l'air : les élus vont-ils se présenter aux élections de novembre 2025 ? Je ne peux répondre pour les autres membres du Conseil, mais pour ma part, je partage avec vous ma réflexion.

Pourquoi m'étais-je présentée en 2021 ? Très sincèrement, je croyais pouvoir contribuer à améliorer notre qualité de vie à Montebello et je désirais servir ma communauté.

Toutefois, je ne pouvais anticiper autant de changements dans les lois et les règlements concernant la gestion municipale. Je me suis revue sur les bancs d'école pour assister à de nombreux webinaires, conférences, tables de concertation, pour apprendre à faire face à toutes ces nouvelles responsabilités imposées aux municipalités.

Ce fut un grand défi, mais également une expérience enrichissante. J'ai ce goût perpétuel d'apprendre et de chercher réponses et solutions. Le changement apporte son lot d'incertitudes et de craintes.

MOT DE LA MAIRESSE



Mais, j'ai eu l'occasion de travailler avec un Conseil qui a su reconnaître la nécessité d'adaptation aux changements. Je suis fière de dire qu'ensemble nous avons eu cette volonté de prendre des décisions nouvelles et différentes et surtout que nous avons eu l'humilité de reconnaître nos erreurs et de les corriger au besoin.

Je vous avoue que la tâche de maire ou mairesse est énorme et que pour accomplir un bon travail, il faut y consacrer beaucoup de temps incluant soirées et fins de semaine. Ce n'est vraiment pas une «job» à temps partiel.

Cependant, il y a plusieurs beaux projets d'entamés depuis notre arrivée en 2021. J'aimerais les voir se réaliser et continuer à faire de Montebello le plus beau village où il fait toujours bon y vivre et de venir le visiter.

Comme vous avez pu le constater, je crois à la consultation populaire et au dialogue via Info-Citoyen, sondages, revue et réseaux sociaux. Je suis toujours à votre écoute. Vous avez mon numéro de cellulaire. On se rencontre dans l'allée à l'épicerie, sur le trottoir. Je suis toujours heureuse de vous parler.

Il y a encore beaucoup de choses à faire. Après une bonne réflexion, je vous confirme que j'aurais l'énergie et la vivacité d'esprit pour entreprendre un deuxième mandat de 4 ans.

Je suis prête à m'investir pleinement et je poserais ma candidature au poste de mairesse aux élections de 2025 si ma communauté le désire et me supporte. Je m'en remets à vous de me le dire.

Dans l'intervalle, je demeure votre toute dévouée mairesse et j'y mettrai toute mon énergie et le meilleur de moi-même durant la prochaine année.

Joyeuses Fêtes!



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Nicole Laflamme

Mairesse

Pierre Bertrand

conseiller siège #1



Martin Deschênes

conseiller siège #2

Jean-Philippe Comeau

conseiller siège #3



Benoit Millette

conseiller siège #4

Dominic Primeau

conseiller siège #5



J sabelle Dicaire

conseiller siège #6



crédit photo : Samantha Durkee-Maurice

BONJOUR À TOUTES ET À TOUS,

L'année 2024 tire à sa fin et quelle année très chargée ce fut à la municipalité de Montebello.

2025 s'annonce une année exceptionnelle, puisque nous avons plusieurs projets à compléter. Par exemple, l'installation du nouveau module pour enfants au parc Biron, la dernière phase de la réfection de la marina et plusieurs rénovations seront effectuées à la gare. Nous sommes en processus de planification dans plusieurs projets de réfection d'infrastructures. Le projet du quadrilatère des rues Saint-Henri, Saint-Élizabeth et Bonsecours avance bien, nous attendons les plans et devis qui devraient être terminés sous peu.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AGRÉÉ ET GREFFIER-TRÉSORIER

UN MEILLEUR SERVICE DE DÉBLAYAGE

Nous sommes à l'écoute des citoyens! Cet hiver nous allons offrir un meilleur service de déblayage, enlèvement de la neige et épandage d'abrasifs. Nous avons restructuré l'équipe de la voirie dans le but d'apporter une meilleure diversification des compétences de l'équipe. Cela nous a permis d'améliorer notre service de paysagement et l'entretien de nos parcs et de nos rues. Cette restructuration nous permet de diviser l'équipe en voirie et loisirs. C'est pourquoi l'équipe reprend le service de la patinoire. Nous sommes convaincus de satisfaire vos attentes quant à la qualité de la glace de la patinoire. En espérant, bien sûr, que dame Nature collaborera.

EXPANSION IMMOBILIÈRE

L'expansion immobilière continue; et c'est pourquoi l'équipe de la voirie est à l'œuvre pour effectuer les travaux nécessaires

RÉFECTION DE L'ÉGLISE

Comme nous l'avons été pour le garage municipal, nous nous sommes préqualifiés pour un jumelage de programmes d'aide d'une somme de 3.8 millions \$, soit 95% des coûts totaux de la réfection de l'église. Nous estimons que les citoyens devront assumer environ 200 000\$ pour ce projet. En conséquence, en prévoyant une réserve financière étalée sur 2 ans, cela nous permettra d'éviter de faire un règlement d'emprunt. La réserve est un investissement qui rapportera des intérêts aux contribuables plutôt qu'une dette créée par un règlement d'emprunt entraînant le paiement d'intérêts sur le capital remboursable. Ce projet débutera en 2025 dans sa phase de préparation des plans et devis par les architectes et ingénieurs.

TEMPS DES FÊTES

Le temps des fêtes est à nos portes, profitez-en pour vous reposer, profitez-en pour penser à vos familles et amis, profitez-en surtout pour refaire le plein d'énergie. Que cette période des fêtes vous apporte la paix et la joie de vivre. Que vous célébriez Noël ou toute autre tradition festive, que l'esprit de la saison remplisse vos cœurs de chaleur et de bonheur.

Au nom de l'équipe municipale, je vous remercie pour cette belle
année 2024.

Joyeuses fêtes et à la prochaine année 2025 !



Mario B. Briggs

Mario B. Briggs, Directeur général agréé
et greffier-trésorier

Mario B. Briggs



Directeur général agréé
et greffier-trésorier
dg@montebello.ca

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Manon Boucher



Trésorière adjointe, consultante
tresoriere.adj@montebello.ca

Véronic Minot



Trésorière adjointe
tresoriere.adj@montebello.ca

Emanuelle Champagne



Greffière adjointe
greffiere.adj@montebello.ca

Jean-François Lahaye



Directeur communications, loisirs et
culture
developpements@montebello.ca

Éric Cayer



Directeur des travaux publics et
de la gestion des eaux
tp@montebello.ca

Daniel Bisson



Directeur du service incendie
incendie@montebello.ca

Priscilla Melançon



Directrice du service de
l'urbanisme et de l'environnement
urbanisme@montebello.ca

Carol-Anne Trottier



Inspectrice en bâtiment et en
environnement
urbanisme1@montebello.ca
Montebello et Fasett

Stephaen Bouchard



Inspecteur en bâtiment et en
environnement
urbanisme2@montebello.ca
Namur et Boileau

AFFAIRES MUNICIPALES

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Un formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser une demande d'accès à un document administratif.

À titre d'organisme public, la Municipalité est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). Elle a vingt (20) jours pour répondre à votre demande. Toutefois, dans certaines situations, ce délai peut être prolongé jusqu'à 30 jours.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site internet de la Commission d'accès à l'information du Québec.



Comment faire une demande d'accès à l'information

- Remplissez le formulaire en ligne : www.montebello.ca
ou
- Téléchargez le formulaire de demande d'accès à l'information (PDF)

Vous devez ensuite acheminer votre demande soit par la poste, par télécopieur ou par courriel à la personne responsable de l'accès à l'information. Des frais de photocopies et de transmission des documents pourraient être exigés.

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, veuillez joindre le directeur général agréé.

Courriel : dg@montebello.com

550, rue Notre-Dame

Montebello (Québec) J0V 1L0

Téléphone : 819 423-5123 poste 3402

AFFAIRES MUNICIPALES

Merci d'être prudent et courtois lors de la période hivernale



• JOURNÉE DE DÉNEIGEMENT ET DE COLLECTE

Les journées de collecte résiduelle et de périodes de déneigements, **placez vos bacs sur votre terrain et non dans la rue**, afin de faciliter le travail des conducteurs et de prévenir les bris de bacs.



STATIONNEMENT HIVERNAL

15 novembre au 15 avril



24 h 00 à 06 h 00

Règlement numéro **SQ 21-001** concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec

Interdiction de stationner ou
d'immobiliser son véhicule sur
le chemin public

Exception

Le stationnement de nuit est permis dans les
rues du 24 au 26 décembre inclusivement
et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement.

AFFAIRES MUNICIPALES

L'HISTOIRE DES FLOCONS DE NOËL DE MONTEBELLO

Vers 2008, un employé de la voirie municipale, Éric Cayer, durant les périodes tranquilles de l'hiver, entreprit de confectionner de grands flocons de Noël en soudant des tiges de métal massives. Les bénévoles, par la suite, les ont recouvertes de tissus de mouflon blanc et les ont entourées de nombreuses lumières de Noël. Après plusieurs années, ils étaient défraîchis et les bénévoles ont entrepris l'énorme tâche de les rénover.

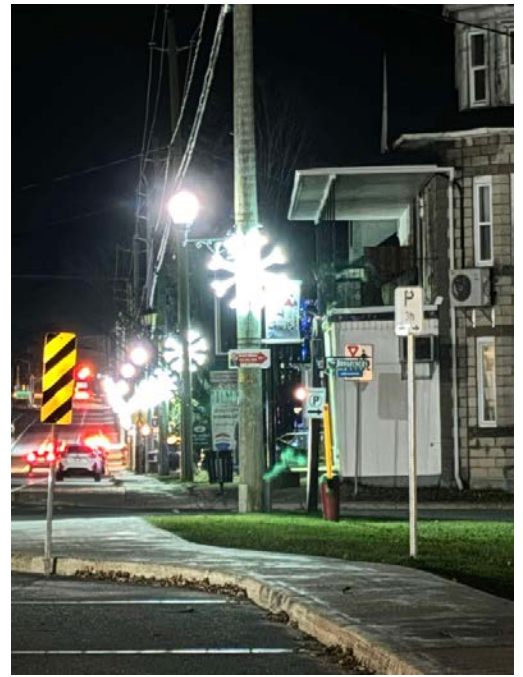
Les années ont passé et les flocons avaient encore une fois piètre allure. Le comité Village Fleuri a feuilleté les catalogues en vue de les remplacer. À la grande surprise de tous, les soumissions obtenues chiffraient chaque flocon à environ 1 600 \$, d'où un projet de plus de 50 000 \$.

Les membres du comité Village Fleuri ont donc décidé de mettre la main à la pâte et d'entreprendre l'énorme tâche de recycler les flocons à nouveau, cette fois avec des tubes de lumières LED, pour une consommation d'énergie verte.

Après des semaines et des centaines d'heures de bénévolat, les flocons ont une toute nouvelle allure extraordinaire. Ils brillent de joie tout le long de la rue Notre-Dame.

Il en coûtera aux contribuables la modeste somme de 2 500 \$ au lieu de 50 000 \$.

Force est de conclure que les flocons ont maintenant acquis leur place dans l'histoire de Montebello et que nos bénévoles ont fait une contribution importante au développement durable.



Un très grand merci à

Louise Larivière
Jocelyne Larivière
Renée Laflamme
Henriette Labelle
Carole Larente
Hélène Larente
Diane thivièrge
Cathie Sicard
André Pilon

Marcel Malette
Michel Major
Sylvain Ménard
Kathy Teske
Diane Saint-Jacques
Michèle Robinson
Nicole Laflamme
Carole Labonté

AFFAIRES MUNICIPALES

Le 22 octobre dernier, certains commerçants et membres du conseil se sont réunis pour souligner l'accomplissement d'un projet de visibilité des commerces de Montebello. Tourisme Outaouais a remis une subvention de 6000 \$ et la municipalité a alloué une partie de terrain ainsi que le don de matériels. Cela a permis au comité d'ériger cette structure. Les poteaux sont ornés de flèches de 5 couleurs différentes pour catégoriser les commerces. Chaque flèche sera imprimée d'un nom et d'une icône au profil du commerce en plus d'être dirigée vers l'emplacement de celui-ci. Un grand merci au comité organisateur qui a mis beaucoup d'énergie à l'élaboration du projet.



**Nous remercions
Geneviève Latulippe
de Tourisme Outaouais, pour
sa présence et sa
collaboration.**

**Comité organisateur; Amélie
Blanchard, Benoit Millette,
Jésabelle Dicaire, Mario
Couture et Pascale Parisien.**



CERTIFICAT D'OCCUPATION 2025 (PERMIS D'AFFAIRE)

Doit-être renouvelé à chaque année, sans frais.

Nous vous rappelons l'obligation qu'a tout exploitant d'établissement commercial, d'affaires, industriel, récréatif, d'hébergement touristique et de réunion, situé sur son territoire, d'avoir un certificat d'occupation valide affiché et visible à l'intérieur de l'établissement et qu'il est prohibé d'occuper, de laisser une personne occuper, de maintenir l'occupation ou de laisser une personne maintenir l'occupation d'un établissement commercial, d'affaires, industriel, récréatif, d'hébergement touristique ou de réunion, à l'exception des établissements résidentiels et institutionnels, sans que l'exploitant de cet établissement n'ait obtenu un certificat d'occupation ».

Le coût pour ce certificat est de **200\$ pour la première année** ou s'il y a un changement **et il est gratuit pour les années subséquentes lorsqu'il n'y a aucun changement.**

Le certificat d'occupation devient échu au 31 décembre. Le nouveau formulaire pour l'année 2025 est maintenant disponible en ligne dans la section urbanisme. Vous pouvez également obtenir une copie en version papier à la réception de la Municipalité. Ne tardez pas à faire votre demande!

N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme pour plus d'informations et/ou pour prendre un rendez-vous!

Merci aux commerçants qui ont déjà déposés leur demande!

URBANISME

DEMANDES DE PERMIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION

Avant d'effectuer des travaux, il est recommandé de prendre un rendez-vous avec un officier du service de l'urbanisme afin d'expliquer votre projet et vérifier si une autorisation est requise.

Vous pouvez également visiter le site web pour avoir accès à tous les règlements d'urbanisme. C'est le règlement sur les permis et certificats qui stipule ce qui nécessite ou non une autorisation et les documents à fournir dans le cas où une autorisation est requise.



Visiter la section urbanisme du site web de la municipalité pour avoir accès à la réglementation, aux formulaires, aux demandes de permis en ligne (certaines demandes uniquement), à la matrice graphique, aux coûts des demandes d'autorisation ainsi qu'aux liens vers certains règlements provinciaux applicables.

Aucune demande de permis et de certificat ne peut être analysée avant que le requérant n'ait acquitté le tarif d'honoraire exigé pour l'analyse de la demande. Lorsque les renseignements, plans et documents fournis par le requérant sont inexacts, erronés, insuffisants ou non conformes, le fonctionnaire désigné avise le requérant que la procédure d'analyse est interrompue. Le requérant bénéficie d'un délai de trente (30) jours pour fournir les renseignements, plans et documents corrigés, suffisants et conformes, permettant la reprise de l'analyse de sa demande. À l'expiration de ce délai de trente (30) jours, la demande de permis ou de certificat est annulée si les renseignements, plans et documents nécessaires n'ont pas été transmis. Dans tous les cas de refus, de nullité ou d'invalidation d'un permis ou d'un certificat, aucun remboursement n'est accordé. (Références : articles 17 et 18 du règlement sur les permis et certificats)

Prendre note également qu'une demande d'autorisation peut être soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01. Cela signifie que la demande sera analysée par un officier du département de l'urbanisme pour vérifier la conformité aux règlements d'urbanisme et ensuite la demande sera analysée avec ledit règlement PIIA par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour émettre une recommandation au Conseil municipal qui, celui-ci, approuvera ou refusera par résolution ladite demande lors d'une séance. Prévoir environ entre 2 à 3 mois pour une telle demande. N'attendez donc pas à la dernière minute pour présenter une demande!

Délai approximatif des demandes en urbanisme :

1. Demande de permis et certificat sans autre condition spécifique : 30 jours;
2. Demande de permis et certificats (bâtiment à risque élevé ou très élevé en matière d'incendie) : 1 à 2 mois;
3. Demande de permis et certificats (soumise au règlement sur les PIIA) : 2 à 3 mois;
4. Demande de démolition non assujettie au règlement D-22-01 : 30 jours;
5. Demande de démolition assujettie au règlement D-22-01 : 4 à 12 mois;
6. Demande de dérogation mineure : 2 à 6 mois;
7. Demande d'un PPCMOI (projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) : 6 à 9 mois pouvant aller jusqu'à 12 mois

RAPPEL : POUVOIR DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ EN URBANISME

« Dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire désigné est autorisé à visiter, examiner, photographier, effectuer tout prélèvement et filmer tout terrain ainsi que l'intérieur et l'extérieur des bâtiments. **Les propriétaires ou occupants de ces propriétés sont tenus d'y laisser pénétrer le fonctionnaire désigné, de lui faciliter l'accès et de lui donner toutes les informations qu'il requiert.**

Le fonctionnaire désigné peut, en tout temps, visiter une propriété lorsqu'il croit qu'une dérogation à un règlement d'urbanisme est en train ou sur le point d'être effectuée.

Le fonctionnaire désigné peut se faire accompagner durant la visite par toute personne susceptible de l'aider dans l'exercice de ses fonctions. » (Référence : article 7 du règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01)



RAPPEL SUR LES ENSEIGNES ET AFFICHES EXTÉRIEURES INTERDITES

Les enseignes et affiches suivantes sont prohibées :

- une enseigne empiétant, au sol ou au dessus du sol, sur l'emprise d'une voie publique, d'un parc ou de toute autre propriété publique;
- une enseigne fixée sur le toit d'un bâtiment ou sur le dessus d'un appentis mécanique ou d'une construction hors-toit, sur une **galerie**, un escalier, un bâtiment complémentaire;
- une enseigne fixée sur un bâtiment et obstruant, en tout ou en partie, une fenêtre, une porte, une issue, ou masquant une galerie, un escalier, une balustrade, une lucarne, une tourelle, une corniche, un toit ou un ornement architectural;
- une enseigne fixée ou peinte directement sur un véhicule ou un conteneur stationné en permanence, une remorque, un wagon, un arbre, une **clôture**, une marquise, un belvédère, une muraille, un poteau de services publics.

VEUILLEZ S.V.P. RETIRER TOUTE ENSEIGNE ET AFFICHE INTERDITE.

(Référence : article 49 du règlement de zonage numéro Z-17-01)

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

ACTIVITÉS MUNICIPALES

Fermé du
20 décembre
au 6 janvier
2025

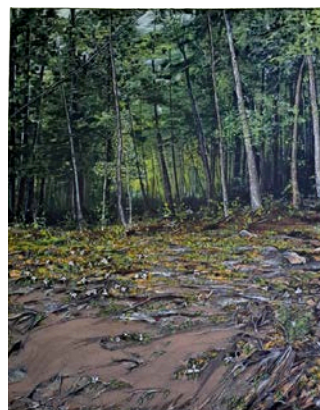
La bibliothèque est fière d'accueillir dans ses locaux :
Club de lecture silencieuse de Montebello.



C'est un club pour lecteurs pas forcément extravertis. Amenez un livre et peut-être un ami. Puis, mettez-vous à l'aise pour un 45 minutes de lecture silencieuse avec d'autres amateurs de livres. Il n'y a ni livre obligatoire ni sujet de discussion prédéfini. C'est justement ça la partie « silencieuse ». Mais on aime partager des recommandations de livres et rencontrer d'autres lecteurs comme nous!

Que vous lisiez en français, en anglais ou dans la langue de votre choix, des livres papier, numériques ou audios, des bandes dessinées, des magazines, nous aimerions vous rencontrer.

L'exposition de l'artiste peintre : Mary Wright Birtch



Vous pouvez contempler ses belles œuvres qui sont présentement affichées dans notre bibliothèque.

ACTIVITÉS MUNICIPALES



Ski la Seigneurie

Hiver 2024-2025

ACCÈS AUX SENTIERS
KENAUK NATURE
CHÂTEAU MONTEBELLO
AUBERGE DU CLUB DE GOLF HÉRITAGE

Municipalités participantes
Papineauville
Fasset
Notre-Dame-de-Bonsecours
Plaisance
Montebello



LES MUNICIPALITÉS AYANT CE LOGO
BÉNÉFICIENT DE L'ÉQUIPEMENT GRATUIT POUR
LEURS RÉSIDENTS À L'AUBERGE CLUB DE GOLF
HÉRITAGE



Ski la Seigneurie est un projet de partenariat orchestré par la Corporation des loisirs de Papineau entre diverses municipalités, Fairmont Le Château Montebello, Kenauk Nature et Auberge Club de Golf Héritage.

Pour la saison 2024-2025, les résidents de la municipalité de Montebello pourront aller skier gratuitement sur le réseau des quatre pistes du Château Montebello, du réseau de sentiers de Kenauk Nature ainsi que des sentiers à l'Auberge Club de Golf Héritage.

Cette initiative permet d'offrir plus de 65 km de sentiers de qualités exceptionnelles afin de faire bouger les familles à l'extérieur durant la saison hivernale.

Les fondeurs pourront se procurer un droit d'accès aux sentiers) uniquement dans leur municipalité avec une preuve de résidence. Les enfants devront également recevoir une carte d'adhésion gratuitement.

Des cartes des sentiers seront disponibles dans les bureaux municipaux et chez les partenaires. Elles sont également disponibles sur le Facebook de la corporation des loisirs Papineau et téléchargeables depuis le code QR de la carte d'adhésion. Les cartes de Kenauk Nature et Château Montebello seront également disponibles sur **l'application Ondago**.

Château Montebello

Dans un esprit de bonne collaboration, le sentier #1 (le circuit Château) est réservé aux clients du Château durant les périodes plus fréquentées par les clients du Château (fins de semaine et période du temps des fêtes).

Kenauk Nature

À Kenauk Nature, l'accès aux sentiers gratuitement sera limité à 40 skieurs sur le site au même moment. Cette consigne sera en vigueur puisque les infrastructures n'en permettent pas davantage. Les enfants ne comptent pas dans la limite.

Ainsi, lors de journées extraordinaires, il est préférable de téléphoner avant de se déplacer. Les skieurs devront quitter Kenauk pour 15h tous les jours, car les heures d'ouverture sont de 8h à 16h. Kenauk n'accepte plus personne à partir de 14h.

La condition des sentiers sera disponible sur le site Facebook Ski la Seigneurie. Il y aura de la surveillance sur les sentiers, mais pas partout, pas toujours.

Plus d'informations dans le « à propos » de la page Facebook, Ski la Seigneurie

ACTIVITÉS MUNICIPALES

Plein air au Parc des Montagnes Noires de la municipalité de Ripon

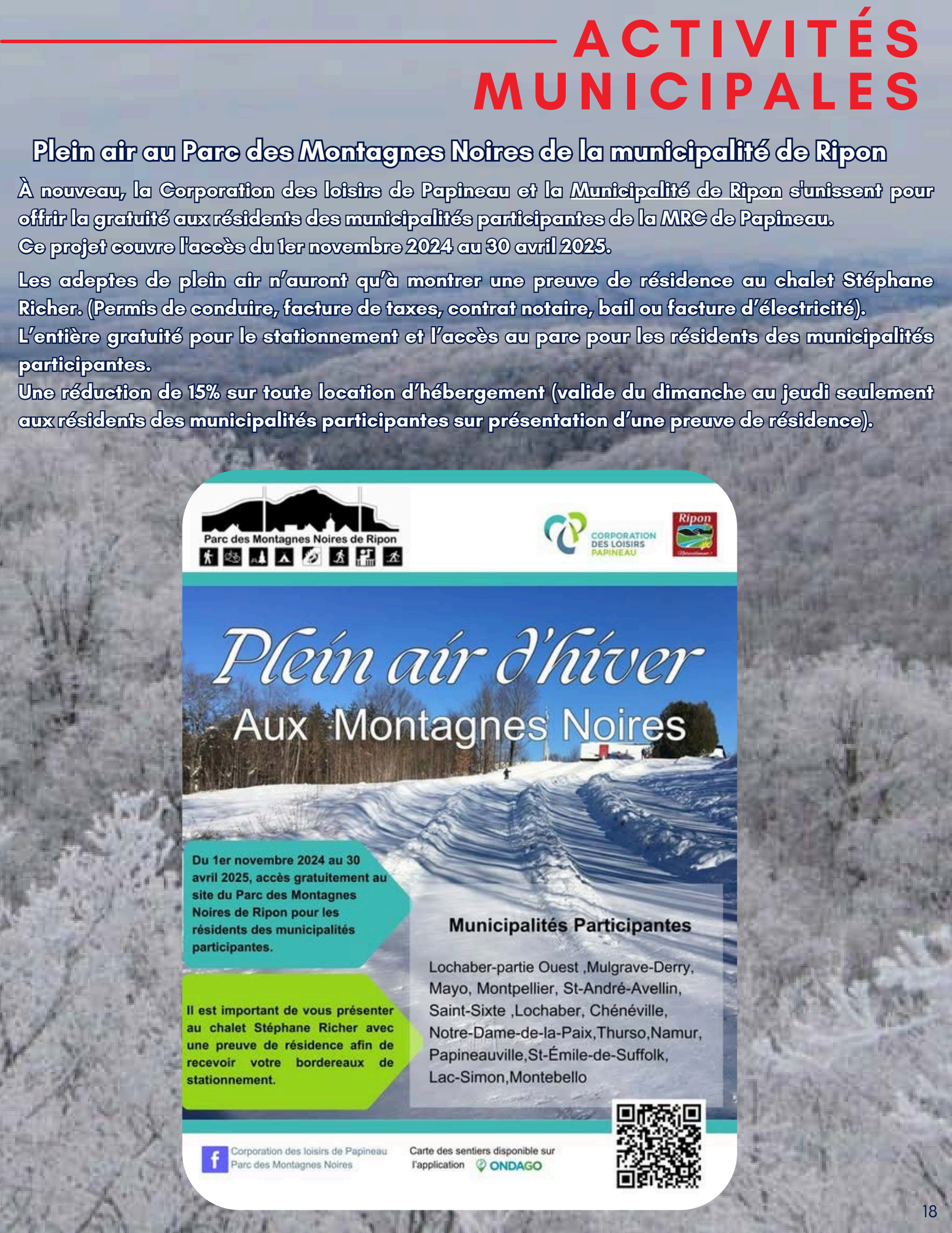
À nouveau, la Corporation des loisirs de Papineau et la Municipalité de Ripon s'unissent pour offrir la gratuité aux résidents des municipalités participantes de la MRC de Papineau.

Ce projet couvre l'accès du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025.

Les adeptes de plein air n'auront qu'à montrer une preuve de résidence au chalet Stéphane Richer. (Permis de conduire, facture de taxes, contrat notaire, bail ou facture d'électricité).

L'entière gratuité pour le stationnement et l'accès au parc pour les résidents des municipalités participantes.

Une réduction de 15% sur toute location d'hébergement (valide du dimanche au jeudi seulement aux résidents des municipalités participantes sur présentation d'une preuve de résidence).



Parc des Montagnes Noires de Ripon

CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU

Ripon

Plein air d'hiver

Aux Montagnes Noires

Du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025, accès gratuitement au site du Parc des Montagnes Noires de Ripon pour les résidents des municipalités participantes.

Il est important de vous présenter au chalet Stéphane Richer avec une preuve de résidence afin de recevoir votre bordereaux de stationnement.

Municipalités Participantes

Lochaber-partie Ouest, Mulgrave-Derry, Mayo, Montpellier, St-André-Avellin, Saint-Sixte, Lochaber, Chénéville, Notre-Dame-de-la-Paix, Thurso, Namur, Papineauville, St-Émile-de-Suffolk, Lac-Simon, Montebello

Corporation des loisirs de Papineau
Parc des Montagnes Noires

Carte des sentiers disponible sur l'application **ONDAGO**



ACTIVITÉS MUNICIPALES



Le village de Montebello doit-être représenté.

Les adeptes du hockey-ball qui aimeraient jouer, pourront contacter le responsable des loisirs au 819 423-5123 poste 3410 ou developpements@montebello.ca

RETOUR DE LA COUPE PAPINEAU ORGANISÉ PAR LA CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU

C'EST SOUS LE THÈME «ATTACHE TES BOTTINES» QUE VOUS SERA PRÉSENTÉ LA NOUVELLE VERSION DE LA COUPE PAPINEAU.

CE TOURNOI AMICAL DE HOCKEY BOTTINE SE JOUERA SUR LA TOUTE NOUVELLE PATINOIRE DU PARC JEAN-PAUL "MIKE" PARISEAU DE PAPINEAUVILLE.

- À QUI REVIENDRA CE TITRE EN 2025 ?
- UNE JOURNÉE PROMETTEUSE POUR LES SPECTATEURS!
- BAR ET CANTINE SUR PLACE !
- INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES : JULIE PARADIS 819 427-6243 POSTE 1320, CLP.MRC@MRC-PAPINEAUVILLE.COM

**MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PAPINEAU, PRÉPAREZ VOS ÉQUIPES!
LES CHAMPIONS EN TITRE DE 2023 ÉTANT L'ÉQUIPE DE PAPINEAUVILLE**

ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX

PROGRAMMATION HIVER 2024-2025 CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC DE PAPINEAU ET CENTRE D'EXPOSITION NAPOLÉON-BOURASSA

● DU 16 NOVEMBRE 2024 AU 16 FÉVRIER 2025



CÉRAMIQUE : FAIRE DE L'ART, UNE EXPOSITION DE 10 ARTISTES CÉRAMISTES – COMMISSAIRE KOEN DE WINTER

GRATUIT

Cette exposition proposera des œuvres de 10 céramistes émérites du Québec, de même que des panneaux narratifs illustrant le travail parfois ardu, parfois délicat du céramiste, les liens intimes qui s'établissent entre lui et la matière, et les diverses techniques qui s'offrent à lui.

● LES DIMANCHES 1ER ET 8 DÉCEMBRE DE 13 H 30 À 14 H 30 ET DE 15 H À 16 H

ATELIERS DE CRÉATION : 1 – CRÉATION DE FORMES EN PAPIER 2 – FABRICATION DE TUILES

GRATUIT - Réservation obligatoire, places limitées

1. Développez des formes en papier coloré! En vous inspirant du travail d'un potier, vous commencerez par imaginer la base de votre création en utilisant des éléments simples, en papier.
2. Créez de magnifiques tuiles de céramique de 4 po x 4 po! En vous inspirant des décorations médiévales des châteaux, vous utiliserez des gabarits pour découper des motifs dans de l'argile malléable.



● LE SAMEDI 18 JANVIER À 14 H



CONFÉRENCE, CÉRAMIQUE : SURVOL DU PASSAGE DE L'UTILISATION À L'EXPRESSION ARTISTIQUE – PRÉSENTÉE PAR KOEN DE WINTER

GRATUIT

Présentation de la conférence à la sacristie de l'église de Montebello, suivie d'une visite de l'exposition au Centre d'exposition Napoléon-Bourassa.

HEURES D'OUVERTURE PENDANT LES FÊTES

Ouvert du jeudi au dimanche de 10 h à 16 h.
Fermé du 23 décembre au 8 janvier 2025.



● DU 16 NOVEMBRE 2024 AU 16 FÉVRIER 2025

JEU-QUESTIONNAIRE SUR L'EXPOSITION

GRATUIT

Découvrez les œuvres sous un nouvel angle avec un jeu-questionnaire pour toute la famille et repartez avec une carte postale de la région.

● EN TOUT TEMPS

LES LIVRES LIBRES – UN PROJET CRÉATIF COMMUNAUTAIRE

PARTICIPATION GRATUITE POUR LES ÉTUDIANT.E.S ET 5 \$ POUR LES ADULTES
Chaque personne intéressée est appelée à créer un livre original! Ces livres, des exemplaires uniques, sont tous créés à partir du même support : un petit carnet de pages blanches, fourni par le Centre.



● DU JEUDI AU DIMANCHE DE 10 H À 16 H


Boutique
La Fouinerie

PRODUITS CULTURELS ORIGINAUX DE QUALITÉ À LA BOUTIQUE

Trouvez des créations réalisées par des artistes locaux du Québec. Tableaux, reproductions, céramiques, bois, bijoux... La sélection est unique et diversifiée.

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX

**Utile,
à l'année
longue**

fadoq
CLAIRE ÉCHANTILLON
FADOQ Club de l'Amitié
N° de membre
K056 - 8888888

Offrez en cadeau, tous les avantages à devenir membre FADOQ !

- ❖ Pour profiter de près de 1 000 rabais et privilèges taillés sur mesure selon les goûts et les besoins des 50+.
- ❖ Pour conserver un mode de vie actif : activités sportives, récréatives et culturelles, voyages.
- ❖ Pour nous aider à mieux défendre les droits collectifs des 50+.
- ❖ Pour contribuer à notre cause : la qualité de vie des 50+.
- ❖ Pour recevoir le magazine Virage 4 fois par année.
- ❖ Et bien plus encore !

Pour adhérer à la FADOQ Montebello Belle Monté K056 25\$ pour 12 mois 45\$ pour 24 mois
<https://www.fadoq.ca/outaouais/adherez-maintenant>



56 places

Vendredi 14 février 2025

BILLETS EN VENTE BIENTÔT

Souper buffet chaud, côtes de bœuf et porc
17h30

Soirée dansante et animation

25\$ pour les membres FADOQ Belle Montée
35\$ pour les non-membres

Apportez vos consommations et votre sourire!

Chalet en Bois Rond
501 des Mille Fleurs, Montebello

Info: CA Belle Montée
Anita Cardinal
Jean-Pierre Sabourin
Françoise Brazeau
Texto 819.360.1993
fadoqbellemontee@gmail.com

Ajustement du coût de la carte FADOQ le 1er janvier 2025 12 mois 30\$, 24 mois 55\$

ADHÉSION ET RENOUELEMENT
 Carte expirant avant le 1er mai 2025 peut être renouvelée avant le 17 décembre 2024 au tarif de 2024 12 mois 25\$ 24 mois 45\$

Contactez Françoise Brazeau 819-360-1993
 Elle fera la demande pour vous faire bénéficier de cet avantage.
 Le paiement du renouvellement devra être fait soit par chèque libellé à fadoq région outaouais, transfert interac ou en argent.





Consultation jeunes familles

Montebello et municipalité environnante

Sujets :

Parc Biron

Centre de la Petite enfance

Camp de jour

Maison des jeunes

Bibliothèque

Patinoire

Activités et enjeux

**Vous êtes invités à remplir le
formulaire en ligne :**



www.montebello.ca/fr/formulaires/afficher/26/

Remplir avant le 31 janvier 2025

Votre opinion compte!



Vous pouvez vous procurer une version papier à la municipalité.